



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. : Fr. Boelens)03/PFU/1706143

Réf. DU : (corr. : )

Réf. CRMS : AA/BDG/BSA20003\_638\_CitéModerne\_châssis

Annexe : demande de complément d'information

Bruxelles, le 05 -06- 2019

**Objet : BERCHEM-SAINTE-AGATHE. Cité Moderne. Rue du Bon Accueil 5, 13, 21 ; rue de la Cité Moderne, 9, 10, 14, 16, 18, 20, 22, 25, 31, 33, 35, 36, 37, 39, 43 ; place des Coopérateurs 1, 3, 4, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 22, 25 ; rue des Ébats 1, 3, 5, 16, 18, 20, 22 ; avenue de l'Entr'Aide 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12 ; rue de l'Evolution 1, 2, 8, 12, 14, 16 ; rue de la Fondation 1, 2, 5, 7, 28, 30, 35, 37, 46, 47, 49 ; rue de la Gérance 7, 15, 17, 19 ; rue de Termonde 1, 19, 21, 27, 31, 35.**  
Demande de permis unique portant sur la restauration et la restitution de plusieurs menuiseries extérieures • **Demande de complément d'information**

Monsieur le Directeur,

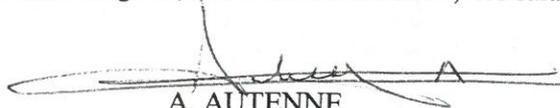
En son courrier du 10/05/2019, reçu le 15/05/2019, la Direction du Patrimoine Culturel a, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission Royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 15/05/2019, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certains aspects du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le CoBAT, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance 10/07/2019. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces mêmes délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations très distinguées.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
C. FRISQUE  
Président

c.c. à BUP-DPC : Fr. Boelens

1/1